

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2023

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Cession d'une emprise au Département - Projet RD 34

Dans le cadre du projet porté par le Conseil Départemental de requalification de la route départementale n°34 et d'aménagement d'une liaison cyclable, le Conseil Départemental sollicite la cession d'une emprise située sur une parcelle communale.

Dans le cadre du projet porté par le Conseil Départemental, de requalification de la route départementale RD 34 et d'aménagement d'une liaison cyclable dans la portion située entre les communes de Quimper et et Pleuven, il est nécessaire de procéder à la cession d'une emprise sur la parcelle cadastrée section F numéro 361, située route de Bénodet.

Ce projet répond au développement du maillage vélo mené par le Conseil Départemental du Finistère tout en sécurisant la circulation routière sur cet axe.

La mise en œuvre de cette opération d'intérêt général nécessite la cession d'une emprise de 350 m² environ.

Après consultation du Domaine et en accord avec le Conseil Départemental, la cession est proposée au prix de 0,50€/m², pour un montant global de 175 € environ.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'autoriser la commune de Quimper à céder au Département du Finistère une emprise d'environ 350 m² sur la parcelle cadastrée section F numéro 361, sise route de Bénodet, au prix de 0,50€/m² ;

2 – d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.